

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 01/10/2013 - 1/4

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

**MARDI 01 OCTOBRE 2013**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil treize, le mardi premier octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

**Etaient présents :** Mesdames DE RÉ Agnès, VIGNERON Anne-Marie, DELPECH Nadège et Messieurs, DÜROS Jean-Louis, BOULANGER Serge NOUVIAN Claude CARON Bernard, DEMARQUE Francis REMY Jean-Jacques, LEQUEUX Jean-Paul

**Absents excusés :**

Mr JOLY Cyrille qui donne pouvoir à Mr CARON Bernard  
LEJA Jean-Pierre

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

Ouverture de la séance à 19 heures 35

**Préambule :**

Mr Le Maire informe l'assemblée de la réception de la lettre de démission de Mr LEJA Jean-Pierre en raison de son déménagement et de son acceptation.

**Modification du temps de travail d'un agent :**

Mr Le Maire informe l'assemblée de la saisine du CTP pour le passage de 23 heures à 20 heures de Mme CAUCHOIS Jocelyne pour convenance personnelle. Il propose à l'assemblée de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 23 heures et de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 20 heures. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Mr le Maire signale à l'assemblée de sa réunion, à la CCVA, concernant les rythmes scolaires dont le schéma d'organisation doit être envoyé avant le 15 décembre 2013. Plusieurs scénarios sont envisagés :

- Parts salariales estimées : 120.000 € hors des frais de transport, achat de matériels pédagogiques, etc...)
- Une subvention de l'état 70.000 € pour une année seulement.
- Pour absorber cette dépense, la CCVA devrait augmenter les impôts d'environ 7 %. Le conseil communautaire a refusé cette possibilité. Une réflexion entre les communes devra être menée pour permettre une redistribution des dépenses au prorata du nombre d'enfants scolarisés.
- Si aucune entente n'est possible, la CCVA se verra dans l'obligation d'abandonner cette compétence pour la restituer aux communes. Ce qui engendrerait une prise en charge communale très élevée.

**Encaissement de dons divers :**

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée des différents dons reçus lors du repas communal. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les dons suivants :

- Dons en numéraire : 78 euros
- Dons en chèques : 484 euros
- Versement au compte 7713 « libéralités reçues »

Mr Le Maire informe l'assemblée que lors du dernier mariage, une quête a été reçue au profit du fleurissement de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce don et remercie les mariés.

- Dons : 130,40 €uros

Comme chaque année, Mr le Maire propose à l'assemblée d'accepter le versement par Grdf de 276,57 €uros pour l'occupation du domaine public communal des ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2013. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce versement.

### **Encaissement chèque : Antargaz :**

Mr Le Maire informe l'assemblée que la Société ANTARGAZ a émis un remboursement du dépôt de garantie de la cuve enterrée. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de cette caution pour un montant de 1.143,37 €uros. Deux avoirs ont été remboursés également à hauteur d'un montant de : 5.671,92 €

Mr REMY Jean-Jacques précise que le contrat Gaz pour la Mairie a été validé chez CPE Total depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013

### **Décision modificative :**

Mr Le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative (DM) doit être prise afin d'honorer le règlement de la facture JVS System. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

- Du compte 2132 : «Immeubles de rapport»  
Opération 20131 «Chauffage salle polyvalente » - 5.500,00 €
- Au compte 2051: « Concessions et droits similaire » + 5.500,00€

### **Rajout à l'ordre du jour :**

#### **location de photocopieur :**

Mr Le Maire informe l'assemblée que les contrats de location des photocopieurs pour les écoles arrivent à terme et propose de statuer sur la location de nouveaux photocopieurs. Suite à la demande des institutrices, un photocopieur A3 a été demandé pour l'école primaire. Après discussion, le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le nouveau contrat pour 1 A4 et 1 A3 pour un montant trimestriel de 138 € et un coût copie de 0,013 €.

#### **Réserve Parlementaire :**

Mr Le Maire sollicite l'assemblée pour demander au Député Monsieur René Dosière le versement d'une subvention de 1.600 €uros pour l'achat d'un nouveau four à la cantine municipale, au titre de la réserve parlementaire. Le coût de cet achat s'élève à 3 903,74 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande.

#### **Téléphone :**

Mr Le Maire informe l'assemblée des démarches faites pour le changement de contrat, il donne la parole à Mme BOULARD Dorothee en charge de la renégociation. Elle informe l'assemblée des différentes propositions faites par Orange et SFR. La commune possède 5 lignes France télécom.

France telecom/orange :

- Coût global pour un an : 3.114 €

SFR

- Coût global pour un an : 2.454 € mais envisager de garder une ligne France Télécom en cas de problèmes de liaison.

Le conseil municipal demande qu'il soit négocié deux combinés, pour le remplacement des téléphones des écoles.

**Achat d'un véhicule :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'achat du véhicule a été étudié. Différentes propositions sont exposées :

- ✓ Véhicule neuf en location avec option d'achat : 1<sup>ère</sup> échéance : 5.500 € et 49 mensualités à 430 € - entretien et vidange compris.
- ✓ Modèle d'occasion, Jumpy de chez Citroën, 9.900 €uros, garantie 3 mois

Le conseil municipal, après discussion, décide de valider le véhicule d'occasion avec une renégociation du contrat pour inclure le crochet d'attelage et la carte grise.

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Extincteurs : la proposition d'Aisne-incendie pour le remplacement de 8 extincteurs devenus obsolètes, coût de l'opération : 660,77 €
- Useda : la prochaine réunion le 21 Octobre 2013, à 15 heures. Mr NOUVIAN souligne qu'il n'assiste plus aux réunions. Mr le Maire charge Mr CARON de faire remonter l'information des problèmes récurrents sur l'éclairage public.
- Cantine : L'effectif actuel de la cantine s'élève à 46 enfants (33 pour Brancourt et 13 pour Prémontre). Il souligne également de la révision du tarif du repas qui passe de 2,8730 € à 2,9279 €. Monsieur REMY Jean Jacques ne souhaite pas accepter cette augmentation et s'abstient lors du vote.  
Madame VIGNERON Anne Marie demande à ce que les dossiers d'inscription soient simplifiés et pointe la lourdeur administrative. Certains documents sont en doublons entre les dossiers Cantine/École/CCVA péri scolaire. Les renseignements sont dispatchés sur trois structures différentes, ils ne peuvent être centralisés.
- Assurance : Un chiffrage de la valeur mobilière à assurer est en cours d'établissement. Mr LEQUEUX Jean-Paul a déjà fourni le métrage des surfaces de chaque bâtiment.
- Rampe d'accès handicapée : qu'il a été sollicité, par un particulier, pour l'implantation d'une rampe d'accès handicapée sur le domaine public communal. Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a été dans l'obligation de refuser pour éviter d'engager la responsabilité de la commune en cas d'accident.
- Rallye : du l'arrêté préfectoral autorisant le rallye « Route du cœur en hommage à David Barotteaux » le 27 octobre 2013. Ce rallye sera au bénéfice de l'association pour la lutte contre le cancer. Mr le Maire souligne également aux conseillers municipaux qu'il a autorisé l'accès aux toilettes de la salle polyvalente et qu'en cas de location de celle-ci, ceux de l'école primaire. Il a autorisé également l'établissement des photocopies, à la Mairie.
- Benne à verres : Que des dépôts de verre au pied des containers ont été constatés par les employés communaux et souhaite rappeler que les verres doivent être mis dans les bennes prévues à cet effet.
- Il est signalé également qu'un collecteur de piles usagées et un collecteur pour les toners, ordinateurs, téléphones portables usagés sont à la disposition des administrés au secrétariat de mairie.
- Que Monsieur CROQUET Bruno a obtenu son CACES niveau 2 et Monsieur MARLIOT Gary, son CACES niveau 1.
- Conseil d'école : Mr Le Maire étant absent, il demande à Madame DELPECH Nadège de la remplacer le 15 octobre 2013 à 18 heures.

Mr le Maire donne la parole à :

Mr REMY Jean-Jacques informe l'assemblée :

Que l'amplificateur de la sono de la salle polyvalente encore sous garantie a été réparé pour un montant de 242 €. Il souligne également des conseils émis par le vendeur, pour modifier les enceintes et installer un matériel avec une meilleure acoustique. Coût de l'opération environ 800 €. Le Conseil ne souhaite pas donner suite.

Cimetière : qu'une mini-pelle va être loué pour finir les allées du cimetière du 9 au 11 octobre.

Syndicat des eaux : Réunion le 9 octobre pour étudier les solutions techniques pour le fluor

Salle Polyvalente : revoir le problème du thermostat car il fait trop chaud.

Mr DUROS Jean-Louis informe l'assemblée qu'un ramassage des bouchons d'amour a été effectué. 7.540 kg ont été rassemblés pour un coût de 1.583 € en faveur des handicapés.

Qu'il a été à une réunion d'information sur le gaz schiste par l'association Gazpart à Soissons : 2 demandes de forages ont été déposées dont une passant par Pinon/vauxaillon. La législation n'étant pas réellement définie, le dossier est en instance;

Mr DEMARQUE Francis souligne que le concours de pêche organisé par l'ASBL a été une belle réussite et qu'il a été sollicité pour demander le nettoyage de l'étang. Il propose qu'une action soit mise en place pour enlever les nénuphars.

Mr NOUVIAN Claude donne connaissance à l'assemblée des nouvelles directives de la CCVA concernant l'assainissement. Un carottage sera obligatoire pour toute nouvelle habitation. L'ingénieur à l'assainissement quitte la CCVA à compter du 23 octobre 2013.

Mme VIGNERON Anne Marie donne connaissance à l'assemblée de différentes demandes ou constatations :

- ✓ Un administré demande comment est organisé le travail des employés communaux. Leur emploi du temps est géré par Mr Le Maire et les obligations saisonnières et les tâches sont largement bien exécutées, comme cela est demandé.
- ✓ Mme LEVEQUE s'inquiète pour son compteur d'eau. Mr le Maire précise que Mr CROQUET a déjà été sur place mais qu'il retournera voir le problème.
- ✓ Ecole :
  - Le photocopieur ne fonctionne pas. Le changement est en cours.
  - souhaite des nouveaux téléphones fixes. Idem
  - Les ordinateurs ne fonctionnent pas et sont devenus obsolètes. Mr le Maire informe que l'association Recycl'Aisne propose des ordinateurs pour un tarif raisonnable. Un devis sera demandé. Mr DEMARQUE propose de voir auprès de son C.E pour le don de 2 ordinateurs. Dossier en cours. Il sera envisagé un investissement de deux PC en 2013 et deux en 2014.
- ✓ Que depuis le départ d'un agent, la commune est moins bien entretenue. Mr le maire précise que les agents communaux ont eu à faire face à un surcroît de travail d'entretien de voiries dû aux intempéries de l'été.

Séance levée à 22 h 22

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance  
DE RÉ Agnès

Le Maire  
KOCK Francis